

**COMMUNE DE GÉNISSIEUX (Drôme)**  
*EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE*

**ARRÊTÉ N° 2026-052 du 29/04/2026**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
Rue du Val d'Or

**Le Maire de la Commune de GÉNISSIEUX (Drôme)**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- Vu le code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents,
- Vu la demande datée du 27/04/2026, formulée par la société LDTP Canalisations, représentée par M. LEONCINI, sise 7 Impasse Marie Curie BP 193 – 26100 ROMANS-sur-ISERE,
- Vu l'intérêt général,
- Considérant les travaux de création de branchement d'eau potable,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera restreinte sur la voie suivante : Rue du Val d'Or et ce, du 18/05/2026 au 22/05/2026.

**ARTICLE 2** : Pendant cette période, la circulation sera inchangée.

**ARTICLE 3** : Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties suivantes : Rue du Val d'Or.  
Les riverains devront avoir un accès à leur propriété. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4** : Le permissionnaire a la charge et la responsabilité de la signalisation de son chantier.

**ARTICLE 5** : Le permissionnaire devra nettoyer et remettre en état les dommages résultant de son intervention.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de la commune de GENISSIEUX et le Commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :  
L'intéressée,  
Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie,  
SDIS 26,

GENISSIEUX, le 29/04/2026,  
M. Joseph CELLIER, Maire.

